

# La manifestation du 22 juin interdite en raison de son caractère provocateur à l'égard d'une partie de la population...

écrit par Christine Tasin | 13 juin 2013



Le préfet de police vient de nous prévenir que notre manifestation serait interdite *“en raison notamment de son caractère provocateur à l’égard d’une partie de la population de la thématique retenue par votre rassemblement qui, dans le contexte actuel de tensions, est susceptible de générer des troubles graves à l’ordre public”*.

Je déduis donc de ce courrier que si nous avions appelé à manifester contre “les JNR” ou “Troisième voie” qui sont dans le collimateur du gouvernement, on aurait été également interdits en raison du caractère provocateur de notre rassemblement à l’égard d’une partie de la population ?

Que nenni. Tout le monde, et le Préfet en tête, sait qu’il n’en aurait rien été, au contraire, c’est tout juste si Valls ne serait pas venu défiler avec nous !

Ce qui est interdit, en France, c'est de dénoncer les racailles quand elles sont islamisées. Ce qui est interdit, en France, c'est de dénoncer les milices fascistes d'extrême-gauche.

Ce qui est interdit, en France, c'est de dénoncer les islamo-ravailles et les antifas parce que le gouvernement a peur d'elles, a peur de leur capacité de nuisance, de "trouble à l'ordre public"...

Le gouvernement vient de reconnaître que ses alliés naturels, islamos et antifas, imposent leur loi par la terreur. Un régime qui s'appuie sur des milices fascistes comme les islamo-racailles et les antifas pour se maintenir a tout d'un régime totalitaire...

On ne me fera jamais croire qu'une police qui a été capable d'encadrer des manifestations de plus d'un million de personnes, de mobiliser des centaines de cars de CRS, est incapable d'encadrer et de protéger quelques milliers de personnes contre quelques centaines de barbares.

Interdire notre manifestation sera perçu par ceux que nous dénonçons comme un encouragement à continuer à imposer leur loi par la violence, sans risquer, quant à eux, la moindre dissolution...

Nous allons réfléchir à la suite des événements, mais nous ne pourrons en rester là, bien évidemment.

**Christine Tasin**